



La Tour du Pin
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

Objet : Rentrée scolaire 2024/2025

Réf : RB/FR/JL

Dossier suivi par :

La Tour du Pin, le 3 juin 2025

Madame, Monsieur,

RENTÉE SCOLAIRE LUNDI 01^{er} SEPTEMBRE 2025

4ème de l'Enseignement Agricole

3ème de l'Enseignement Agricole

Comme suit :

13h30-14h15 : **Accueil des élèves des classes de 4ème et 3ème et de leurs familles**
en salle de conférence par le Proviseur.

14h15-17h15 : Prise en charge des élèves et de leurs familles par le professeur principal
(distribution de carnet, emploi du temps, visite de l'établissement et de
l'exploitation, réponses questions parents).

Mardi 02 septembre 2025 : Début des cours selon emploi du temps.

Les élèves devront avoir comme matériel obligatoire :

- Pour tous les élèves :
 - 1 cadenas
 - 1 cahier de texte
 - matériel d'écriture

- Les fournitures scolaires sont répertoriées sur la liste jointe et sont nécessaires dès le premier jour de l'année scolaire.

- Tous les élèves devront avoir obligatoirement leur carte « Pass'Région » le jour de la rentrée. Elle vous permettra, entre autre, l'accès à la restauration du lycée ainsi que l'obtention de multiples avantages. De plus, son renouvellement se fera par notre intermédiaire dès la rentrée.

- Pour tous les élèves qui ne bénéficient pas de la bourse d'équipement octroyée par la Région Auvergne Rhône Alpes (4^{ème}, 3^{ème}, CAPA 2 et 1^{ères} Professionnelles et Terminale Bac Pro des filières Productions Horticoles, Conseil vente en Animalerie et Univers de Jardin), ce matériel devra être acheté par les familles, soit en passant commande au lycée à la rentrée (afin de bénéficier d'un tarif groupé), soit de manière individuelle. **L'équipement, entre autre en chaussures de sécurité, est OBLIGATOIRE.**

A cet effet, vous trouverez dans le dossier d'admission un coupon vous demandant de noter les mesures et/ou pointures de votre enfant afin que nous puissions préparer la commande groupée.

Vous trouverez ci-joint un calendrier prévisionnel des stages. Nous vous invitons dès maintenant à faire une démarche auprès de professionnels pour les stages de votre enfant. **Attention** ce calendrier pourra être amené à être modifié pour les classes de CAPA 2, 1^{ères} et Terminales (compensation des stages non réalisés sur l'année 2024-2025).

Vous serez informés au cours du 1^{er} trimestre des dates de conseils de classe et des dates de réunions parents-professeurs.

Nous vous rappelons que vous devrez fournir la **totalité des pièces** du dossier d'inscription lors du dépôt. Seule l'attestation d'assurance scolaire nous sera fournie au plus tard le jour de la rentrée. **En cas de non fourniture, aucun certificat de scolarité au nom de l'enfant ne sera délivré à la famille à la rentrée scolaire**

Vous souhaitant bonne réception, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

L Conseiller Principal d'Education,
J. LEGRAND

